

## NOTE D'INFORMATION

### à l'attention des usagers

#### **Concernant la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel**

Vous allez prochainement mettre en place un dispositif d'assainissement individuel sur votre terrain.

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992, renforcée par celle du 30 Décembre 2006, et à l'Arrêté du 6 Mai 1996, l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel doit obligatoirement faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation.

#### **◆ Le contrôle de la conception du projet**

Afin de permettre à VÉOLIA d'émettre un avis sur votre projet d'assainissement, vous devez remettre en Mairie **la demande d'autorisation d'assainissement individuel ci-jointe dûment complétée** (un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse).

Une visite d'un technicien sur le terrain permettra de vérifier si la conception et l'implantation de votre projet respectent la réglementation en vigueur.

La visite permettra également d'apporter toutes les informations techniques et réglementaires nécessaires à la bonne mise en œuvre du système d'assainissement individuel.

**Les travaux pourront commencer dès lors que VÉOLIA vous aura délivré un avis favorable sur votre projet d'assainissement**

#### **◆ Le contrôle de la réalisation des travaux**

Une fois les travaux terminés et avant le recouvrement des dispositifs par la terre végétale, vous devez prévenir VÉOLIA, afin que ce dernier puisse procéder à la vérification de la conformité des dispositifs en place par rapport au projet adopté. Après ce contrôle, VÉOLIA vous délivrera un avis sur la conformité de votre installation.

### ◆ Redevance de contrôle

Ce contrôle des dispositifs d'assainissement individuel fait l'objet d'une redevance à la charge des particuliers en contrepartie du service rendu (article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vous trouverez joint avec la demande d'autorisation d'assainissement individuel, une note concernant la redevance de contrôle précisant le coût de l'instruction de votre dossier. ***Cette note, une fois renseignée par vos soins est à joindre à la demande d'autorisation d'assainissement individuel.***

Après le contrôle de conception de votre projet, le Trésor Public vous fera parvenir la facture correspondant au coût mentionné sur la note concernant la redevance de contrôle.

Aucun règlement ne doit être joint à la demande d'autorisation d'assainissement individuel ou envoyé à VÉOLIA.



## DEMANDE D'AUTORISATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

(conformément à la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006)

### DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC LE PRESENT DOSSIER

- Un plan de masse à l'échelle et à l'encre non effaçable indiquant l'emplacement de l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, l'emplacement des arbres, le sens de la pente du terrain ; et surtout l'emplacement des différents ouvrages du projet d'assainissement.
  - Un plan d'accès au 1/10000<sup>e</sup> permettant de localiser le projet par rapport au bourg de la commune,
  - Un plan de situation cadastral permettant de localiser la parcelle, le n° et la section ainsi que les puits, sources...
  - La note de redevance de contrôle dûment renseignée et signée « lu et approuvée ».
- **COCHER LES DOCUMENTS JOINTS A LA DEMANDE**

COMMUNE DE :

Déposé en mairie le :

#### PROPRIETAIRE ou DEMANDEUR

➤ NOM (S) et Prénom (s)

.....  
.....

➤ Adresse actuelle

.....  
.....Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

#### ADRESSE DE L'INSTALLATION

➤ .....

➤ INFORMATIONS CADASTRALES

N° de parcelle : .....Section : .....



## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Construction neuve   
Rénovation

Agrandissement   
Autres  .....

### Habitation :

Nombre de pièces dont la surface est supérieure à 9m<sup>2</sup> .....  
(sont exclues : garage, salle de bain, buanderie,..)

Nombre de chambres : .....

Nombre d'usagers : .....

Autres (Locaux collectifs - magasins - bureaux -etc...) : ..... Activité : .....

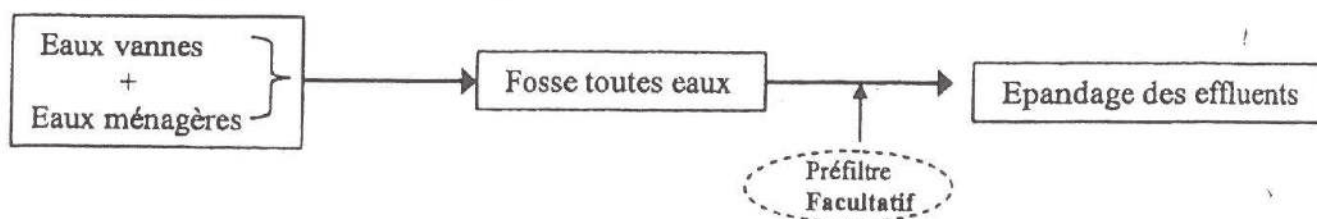
## TERRAIN

- **Implantation :** Lotissement     Habitat isolé     Bourg     Hameau
  - **Superficie disponible pour l'assainissement**.....m<sup>2</sup>
  - **Pente :**             faible < 5%             moyenne 5 à 10 %             forte > 10 %
  - **Nature du sol (joindre éventuellement une coupe):**  

<u>Jusqu'à 0,60 m de profondeur :</u>	Terre végétale : <input type="checkbox"/>	Argile : <input type="checkbox"/>	Sable : <input type="checkbox"/>
	Roche compacte : <input type="checkbox"/>	Roche fissurée : <input type="checkbox"/>	
<u>Après 0,60 m de profondeur :</u>	Terre végétale : <input type="checkbox"/>	Argile : <input type="checkbox"/>	Sable : <input type="checkbox"/>
	Roche compacte : <input type="checkbox"/>	Roche fissurée : <input type="checkbox"/>	
  - **Etude de sol réalisée (si oui la joindre au présent dossier) :**     oui             non
  - **Alimentation en eau potable :** canalisation publique     Puits             Forage
- Existe-t-il des puits, sources ou forages près de l'habitation ?            oui             non
- Existe-t-il des puits, sources ou captages utilisés pour l'alimentation humaine dans un rayon de 35m ?  
    oui             non
- **Profondeur de la nappe d'eau en période hivernale :**.....m  
(pour ces renseignements, voir puits voisins, mairie...)

## CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

### > CAS GENERAL



❖ PRETRAITEMENTS:

Fosse toutes eaux :

Volume.....litres

Préfiltre : volume .....litres  
(facultatif)

Autres dispositifs :

.....litres

❖ TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX USEES (Cocher la filière choisie)

→ Terrain "perméable"  
 Tranchées filtrantes  
*(sur sol naturel limoneux ou sableux, sans roche calcaire fissurée à moins de 1 m de profondeur)* -----> Longueur totale.....m  
Nombre .....

Lit d'épandage  
*(sur sol naturel sableux)* -----> Surface.....m2

Filtre à sable vertical Non Drainé  
*(sur roche calcaire fissurée à faible profondeur)* -----> Surface.....m2

Terre d'infiltration  
*(Nappe d'eau < 1,50 m de profondeur)* -----> Surface de la base du terre.....m2

→ Terrain "imperméable"  
 Filtre à sable vertical Drainé  
*(sur sol naturel à dominante argileuse, rejet des eaux traitées dans un exutoire)* -----> Surface.....m2

Filtre à zéolithe drainé  
*(sur sol naturel à dominante argileuse et/ou faible surface disponible, rejet des eaux traitées dans un exutoire)*

⇒ Exutoire :

- réseau pluvial
- fossé
- cours d'eau
- autres : .....
- plan d'eau (étang...)

→ Autres installations : .....

→ Poste de relevage  Oui  Non

**ENTREPRENEUR (si connu à ce jour)**

➤ **NOM et Adresse de l'installateur**

.....  
.....

➤ **Téléphone : .....**

-----

**Sous leur responsabilité, le demandeur et l'installateur certifient l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier et s'engagent à :**

- à autoriser les agents **VEOLIA** à accéder à la parcelle pour assurer le contrôle de conception et de réalisation de l'installation (conformément à l'article L 1331-11 du Code de la Santé Publique)
- à réaliser l'installation qu'après réception de l'autorisation conformément au projet d'assainissement qui aura été adopté
- à ne pas recouvrir l'installation avant la vérification de la bonne exécution des ouvrages par **VEOLIA**.

Le demandeur et l'installateur doivent également consulter le règlement du service public d'assainissement non collectif disponible en mairie.

à .....le,.....

**Signature du demandeur,**

**Signature de l'installateur,  
(si connu ce jour)**

**OBSERVATIONS DU MAIRE** (notamment en ce qui concerne le rejet dans le milieu hydraulique superficiel)

.....  
.....  
.....

à .....le,.....

**Le Maire**



Note concernant la redevance de contrôle

« CONCEPTION ET REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT  
INDIVIDUEL »

(D'après l'article L2224-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

A joindre au dossier de demande d'autorisation  
d'assainissement individuel

Je soussigné Mlle, Mme, M. ....  
Demeurant : .....

Certifie avoir pris connaissance de la redevance de contrôle d'assainissement individuel  
prévue par la réglementation en vigueur.

- **Tarif 2020 de la redevance** : Contrôle de la conception, implantation et bonne  
exécution des ouvrages d'assainissement individuel :

**146,40 € TTC\***

- Votre règlement interviendra dès que le TRESOR PUBLIC vous fera parvenir  
votre facture.

**AUCUN REGLEMENT NE DOIT ETRE JOINT**  
à la demande d'autorisation d'assainissement individuel ou envoyé à la  
Commune de JONZAC

Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement individuel : .....

Fait à .....  
Le .....

*Lu et approuvé,*  
Signature du pétitionnaire

\* La redevance assainissement individuel est établie selon le barème en vigueur au moment de la  
demande - (tarification forfaitaire avec une TVA de 5,5 %)